Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, No 5

le 30 janvier 1974

Les transports: une vue rétrospective de 1973. 1

Le Gouvernement prend des mesures en Vue d'améliorer la situation de la femme. 3

Nouvelle arme antichar pour les Forces canadiennes, 4

Visiteurs du Sénégal, 4

Demandes d'approbation pour centrales électro-nucléaires additionnelles, 4

Sur le campus d'Antigonish, 4

Les pêcheurs de l'Atlantique face au défi, 5

Ratification de l'Accord commercial Canada – Bulgarie, 5

Désactiver les dispositifs antipollution he réduit pas la consommation d'essence, 6

Séjour d'étudiants canadiens en Allemagne l'été prochain, 6

Les transports: une vue rétrospective de 1973

De nouvelles routes aériennes Canada-États-Unis, le lancement du projet ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) et un remaniement profond des lois sur la navigation maritime du Canada, ont été les faits marquants de 1973, une année féconde pour le ministère des Transports.

Les discussions ont porté sur des sujets aussi variés que les études pour des brise-glace à propulsion nucléaire, des trains pouvant atteindre 300 milles à l'heure et les prévisions relatives aux aéroports jusqu'en l'an 2000.

La pollution, l'écologie, la planification de l'environnement, préoccupations majeures des années 70, ont fait l'objet de nouvelles lois qui affectent la vie de tous les Canadiens, qu'ils voyagent par mer, air ou route;

Le Canada et les États-Unis ont établi 47 nouvelles routes aériennes entre les deux pays. Cet accord est le plus important de l'histoire de l'aviation civile mondiale. Dans un important communiqué sur les politiques du ministère, le ministre a également énoncé de nouveaux principes directeurs relatifs à l'Aviation civile internationale et visant à "partager le monde" entre les deux principaux transporteurs du Canada.

Au plan de l'exploitation, le navire de la Garde côtière canadienne, John Cabot a effectué une mission de sauvetage en mer le 5 septembre, à 160 milles au sud-ouest de Cork (Irlande). Il a ramené à la surface le sous-marin de poche Pisces III qui reposait depuis trois jours au fond de l'océan, à 1,500 pieds au-dessous de la surface.

Au cours de l'été le feu vert a été donné à l'un des projets les plus prodigieux de l'aviation canadienne. Il s'agit du service ADAC expérimental reliant Montréal à Ottawa qui sera ouvert au printemps prochain et durera deux ans. Conçu pour décoller et atterrir sur des pistes courtes et pourvu d'une avionique spécialisée, l'avion



Photo: Presse associé

Le sauvetage le plus spectaculaire de l'histoire de la marine a été effectué avec succès au cours de 1973 par le navire John Cabot de la Garde côtière canadienne lorsqu'il a ramené à la surface le sous-marin de poche Pisces III et ses deux hommes d'équipage après trois jours passés à 1,500 pi au fond de l'océan près des côtes d'Irlande.

on des aires une rna-

arifs

igné

con ons neipe rôle lité onal

ous out nde urel

choi

les ac-

rabie

es anno t du des ent r une ace à

ique dorésent, où sobétrant ét

etudiei uvellei es par enannée mme mis en ligne à cet effet pourra peut-être résoudre le problème du transport rapide des voyageurs d'un centre ville à un autre.

Un programme de 3.7 millions de dollars a été lancé en 1973 pour améliorer et multiplier les aides à la navigation aérienne dans le Nord.

Le fait saillant quant à la Côte ouest a été la déclaration du 23 juillet, annonçant que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique entreprendraient ensemble l'aménagement des chemins de fer et des ports, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles, prévoyant pour ce faire un investissement de 325 millions de dollars. L'accord porte sur la construction de cinq lignes de chemins de fer différentes et sur un grand aménagement portuaire à Prince-Rupert.

Lois sur la navigation maritime

En juillet, un bill a été déposé à la Chambre, visant à remanier et à reviser les lois canadiennes sur la navigation maritime, un programme de réforme à grande portée. Le nouveau Code maritime reconnaît la croissance considérable des transports maritimes au Canada, tant pour le commerce que pour la navigation de plaisance. Il reconnaît également la nécessité de protéger les droits de tous les Canadiens en ce qui

concerne les effets économiques, sociologiques et écologiques de cette croissance des transports maritimes.

Une autre décision importante a été prise en ce qui concerne la marine: le ministère a annoncé que le gouvernement fédéral n'adhérait plus au British Commonwealth Merchant Shipping Agreement (Accord du Commonwealth britannique sur la marine marchande) et réserverait aux navires battant pavillon canadien, le cabotage dans les eaux canadiennes. Des mesures seront prévues dans la mise en application de cette décision pour protéger l'économie des provinces de l'Atlantique.

Cette année, des dégats sérieux qui auraient pu être causés à l'environnement par six importants déversements d'hydrocarbures, ont pu être évités grâce à l'intervention du ministère mettant en application les plans d'urgence nationaux en cas de pollution. Le ministère est également intervenu dans le cas de 30 déversements d'hydrocarbures est maintenant en place dans les zones stratégiques du Canada, le long des eaux de l'Est, du Centre, de l'Ouest et de l'Arctique.

Les plans d'un nouveau brise-glace de 7,000 tonnes ont été achevés en 1973. Le ministère a l'intention de construire quatre navires de ce type pour les utiliser dans le golfe du Saint-



Photo: Ministère des Transports

Un Twin Otter survolant la capitale nationale; cet avion conçu pour décoller et atterrir sur des pistes courtes sera mis en service expérimental entre Montréal et Ottawa pendant les deux prochaines années.

Laurent et sur le Saint-Laurent en hiver et dans l'Arctique en été. Le premier contrat de construction sera adjugé au début de 1974. Le ministère a également l'intention de lancer des appels d'offres pour des études sur la propulsion nucléaire d'un brise-glace polaire. La Garde côtière du Canada a maintenant une flotte de 22 brise-glace.

En 1973, plus de 100,000 tonnes de marchandises ont été transportées à environ 60 localités de l'est de l'Arctique pendant le ravitaillement annuel des postes avancés de l'Arctique et des bases du réseau avancé de préalerte. Le ravitaillement a été effectué par 14 navires de la Garde côtière canadienne.

Les localités de l'ouest de l'Arctique sont ravitaillées par la Société des transports du Nord limitée qui appartient à la Couronne et doit rendre compte au ministre des Transports. Cette société utilise le bassin du Mackenzie. En juillet, un convoi de 7 remorqueurs et de 25 péniches, le plus grand convoi à se rendre dans le Nord, a quitté Vancouver pour un voyage de 4,800 milles et d'une durée d'un mois pour transporter le long des côtes de la Colombie-Britannique et de l'Alaska pour plus de 20 millions de dollars de nouveau matériel jusqu'à la région du Mackenzie.



Photo: Ministère des Transports

Pour la sécurité de la nation, le souci d'améliorer l'aide à la circulation aérienne par le moyen moderne de l'ordinateur est l'une des fonctions du ministère des Transports.

Le Gouvernement prend des mesures en vue d'améliorer la situation de la femme

"Le Gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer la discrimination et à garantir des chances égales aux femmes dans toutes les sphères d'activité au Canada", a déclaré le ministre du Travail, M. John Munro, lorsqu'il a déposé à la Chambre des communes, le 17 décembre dernier, un document intitulé: La situation de la femme au Canada — 1973.

M. Munro signale ci-dessous, quelques points saillants de ce rapport:

Le 16 novembre 1972, le Gouvernement canadien a ratifié la convention no 100 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Une modification apportée au règlement d'application de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail prévoit que dans l'embauchage et l'emploi des ouvriers aux fins de l'exécution de tout travail en vertu d'un contrat fédéral, il sera interdit à l'entrepreneur de refuser d'employer une personne ou d'exercer de quelque façon que ce soit des distinctions injustes à l'endroit de cette personne, à cause de sa race, de son origine nationale, de sa couleur, de sa religion, de son âge, de son sexe ou de son état civil.

Vers la fin de 1972, le Gouvernement a chargé la Commission de la Fonction publique d'enquêter sur les plaintes invoquant une pratique discriminatoire fondée sur le sexe, la race, la nationalité d'origine, la couleur ou la religion dans l'application ou l'exécution de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La Commission a alors créé la Direction anti-discrimination, qui est chargée de faire ces enquêtes.

Compétence de la femme reconnue Conformément à sa ligne de conduite, le Gouvernement a continué à nommer des femmes compétentes au Sénat, à la magistrature, à des postes au sein de conseils ou de commissions et à d'autres fonctions élevées. Depuis le 30 octobre 1972, il a nommé, ou nommé de nouveau, 73 femmes à des postes au sein de divers conseils et organismes. Mentionnons, entre autres, deux juges de la Cour supérieure, quatre femmes désignées pour agir comme tribunal aux fins de la Loi sur la citoyenneté canadienne, quatre commissaires à plein temps de la Commission d'appel de l'Immigration et la présidente de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires.

Au sein de la Fonction publique, la directive du Cabinet d'avril 1972 adressée aux sous-chefs en vue de favoriser la nomination de femmes à des postes supérieurs suscitait la création, par l'Office de la promotion de la femme de la Commission de la Fonction publique, d'un comité interministériel chargé de coordonner les efforts et d'offrir un moyen d'échanger des renseignements et d'évaluer les progrès accomplis; ce comité est sous la présidence conjointe de hauts fonctionnaires de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor.

Des lignes directrices élaborées par la Commission de la Fonction publique et l'Office de la promotion de la femme ont été adressées à tous les sousministres pour aider les ministères à élaborer des programmes visant la promotion de la femme.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration affecte actuellement à chaque bureau régional des conseillers techniques qui sont particulièrement chargés d'offrir des services de main-d'oeuvre aux femmes. Il existe en outre, au sein de l'administration centrale du ministère, un poste dont le titulaire remplit les fonctions d'expert-conseil dans l'élaboration des lignes de conduite à adopter en fonction des problèmes à résoudre dans le domaine de l'emploi des Canadiennes.

Organisations bénévoles

Le Gouvernement a maintenu ses subventions aux organisations féminines bénévoles. La Direction de la citoyenneté du secrétariat d'État applique un programme dynamique d'aide aux groupements féminins en vue de promouvoir la participation des Canadiennes à des activités qui touchent la qualité de leur vie. Un programme d'aide aux femmes indigènes a également été mis sur pied dans le cadre du programme "Les citoyens autochtones" pour leur

permettre de participer encore plus pleinement à tous les aspects de la vie canadienne. En ma qualité de ministre chargé de la situation de la femme, je dispose d'un fonds d'assistance aux organismes féminins nationaux pour la promotion de la situation de la femme. D'autres ministères offrent également une aide financière aux organisations féminines à l'égard de projets qui sont de leur ressort.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un centre national d'information sur les garderies qui est rattaché à la Direction du Régime d'assistance publique du Canada et qui fournit des données concernant tous les aspects de cette question.

Le règlement du Régime d'assistance publique du Canada a été modifié de façon à permettre d'accroître l'aide financière accordée aux garderies. Auparavant, le Régime prévoyait le partage avec les provinces et les municipalités des frais associés aux traitements, à la formation du personnel et à la recherche. Grâce aux modifications apportées, les coûts pouvant être partagés comprennent maintenant tous les frais d'exploitation et, dans certains cas, le coût du matériel. Les services de garderies familiales, c'est-à-dire les services de garde des enfants dans un foyer, sont également subventionnés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Dans son "Document de travail sur la sécurité sociale au Canada", le Gouvernement a traité des problèmes spéciaux des familles à parent unique. Ces problèmes seront étudiés avec les provinces en même temps que la révision du régime de sécurité sociale entreprise par les Gouvernements fédéral et provinciaux. Comme l'a annoncé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la suite de la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social, en octobre, la question de la participation de l'épouse qui demeure au foyer au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec et celle du traitement égal à accorder aux hommes et aux femmes en vertu de ces régimes feront alors l'objet d'un examen prioritaire.

Comme vous pouvez le constater... notre Gouvernement multiplie les efforts afin d'améliorer la situation de la femme au Canada....

Nouvelle arme antichar pour les Forces canadiennes

Les Forces canadiennes seront bientôt dotées d'une nouvelle arme antichar.

Le nouveau système missile connu sous le nom de TOW (Tube-launched, Optically-tracked, Wire-guided) sera distribué aux Forces canadiennes de l'OTAN en Europe à partir de 1975; il sera également distribué aux unités d'infanterie et de reconnaissance au pays. On compte se procurer environ 150 de ces systèmes.

Ce programme d'achat qui comprend les pièces de rechange, la documentation technique, les cibles et les missiles, coûtera environ 30 millions de dollars.

TOW est un système missile semiautomatique très précis, capable de détruire un char d'assaut à une distance allant de 70 à 3,300 verges, ce qui équivaut à environ deux milles.

Ce nouveau système remplacera le fusil sans recul de 106 mil. dont l'usage remonte au début des années 60, et le système missile téléguidé SS-11B1 utilisé depuis près de six ans.

Le système TOW peut être utilisé contre des casemates, de batteries d'artillerie, des véhicules et des cibles diverses en plus des véhicules blindés.

Visiteurs du Sénégal

Le ministre du Plan et de la Coopération du Sénégal, M. Ousmane Seck, s'est rendu en visite au Canada du 17 au 22 décembre en compagnie d'une délégation composée notamment de l'ambassadeur du Sénégal au Canada, Monsieur André Coulbary, et de fonctionnaires sénégalais directement intéressés à la coopération entre le Canada et le Sénégal. Au cours de sa visite à Ottawa, la délégation a été reçue par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et a eu des entretiens avec M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, M. d'Iberville Fortier, soussecrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, M. Claude Charland, sousministre de l'Industrie et du Commerce, et M. Vincent Chapin, vice-président

de la Société pour l'Expansion des Exportations. La délégation s'est aussi rendue à Québec et à Montréal où elle a rencontré des représentants du gouvernement québécois et de l'industrie privée.

A la suite des entretiens, on a retenu le projet de conclure le plus tôt possible un accord de garantie des investissements. Des négociations ont été engagées en vue de la conclusion d'un accord de coopération économique et technique. Dans le domaine commercial et culturel, on a reconnu le besoin d'intensifier les échanges commerciaux et culturels entre les deux pays. La question de l'équivalence des diplômes entre les deux pays a fait l'objet d'une entente de principe; elle sera reprise après consultation avec les autorités dans le domaine de l'éducation des deux pays. La participation du Canada à la Foire internationale de Dakar, en novembre 1974, a été à nouveau évoquée par la délégation sénégalaise.

Les séances de travail entre de hauts fonctionnaires de l'ACDI et les membres de la délégation ont permis d'identifier les secteurs d'intervention dans des projets intégrés entrant dans le cadre du 4e Plan de développement économique et social du Sénégal et qui pourront faire l'objet d'études plus approfondies.

Les représentants sénégalais et canadiens ont reconnu l'excellence des rapports qui se sont établis entre les deux pays dans les divers domaines, et l'utilité de reprendre à intervalle régulier des consultations afin de promouvoir les relations entre les deux pays.

Demandes d'approbation pour centrales électro-nucléaires additionnelles

La Commission de contrôle de l'Energie atomique a fait savoir aujourd'hui qu'elle a reçu de la Commission hydro-électrique de l'Ontario des demandes pour l'approbation de deux emplacements, tous deux situés à l'intérieur du complexe nucléaire de Bruce en Ontario.

L'une des demandes concerne l'emplacement de quatre groupes nucléaires additionnels, semblables aux quatre groupes CANDU de 750 megawatts (électriques) actuellement en construction à cet endroit. L'autre demande a

trait à un emplacement adjacent à l'usine d'eau lourde existante; on y prévoit l'addition de deux unités supplémentaires qui porteront la capacité de l'usine de 800 à 1,600 tonnes d'eau lourde par année.

Une étude des dossiers appuyant chacune de ces deux demandes sera faite par le personnel de la Commission et par un Comité consultatif; dans le premier cas il s'agit du Comité consultatif de la sécurité des réacteurs et dans le second, du Comité consultatif de la sécurité de l'usine d'eau lourde de Bruce. Chaque Comité est composé de représentants d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux. Les recommandations formulées à la suite de ces études seront soigneusement étudiées par la Commission avant qu'une décision finale ne soit prise concernant l'approbation des emplacements en question.

Sur le campus d'Antigonish

Le conseil des directeurs de l'Université St. Francis Xavier, Nouvelle-Écosse, a approuvé la dernière étape des préparatifs en vue de la construction d'un édifice abritant les départements de biologie et d'économie domestique sur le campus d'Antigonish.

Les plans ont déjà été approuvés par la commission des subventions aux université de la Nouvelle-Écosse.

Le coût des travaux devrait être de quelque 2.5 millions de dollars, l'Université défrayant 10 pour cent des coûts de construction. Le reste sera financé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en vertu du programme provincial de subventions aux universités. Il est prévu qu'une somme d'environ 500,000 dollars sera requise pour l'achat de l'équipement de l'édifice, montant qui sera fourni exclusivement par l'université.

Les inscriptions aux cours de biologie à l'Université St. Francis Xavier ont presque doublé depuis. En 1963, 261 étudiants étaient inscrits au cours de biologie en comparaison des 250 inscrits cette année. Au cours des sept premières années de la même décennie, les inscriptions aux cours d'économie domestique ont augmenté de 40 pour cent, pour passer de 63 à 90 étudiants. Bien qu'au cours des dernières années les inscriptions à ces cours se soient stabilisées entre 90 et 100 étudiants,

l'augmentation du nombre d'inscriptions a été limitée par le manque d'installations.

S'il est vrai que la formation de biologistes et d'environnementalistes est assez récente, le cours, depuis de nombreuses années, a aussi eu pour objet fondamental d'appuyer d'autres programmes. Les cours de biologie ont joué un rôle important dans les études prémédicales à l'université. En ce moment il y a au Canada et aux États-Unis plus de 350 médecins praticiens qui ont fait leurs études prémédicales à l'Université St. Francis Xavier.

De nombreux diplomés du cours d'économie domestique offert par cette université détiennent des postes importants dans des universités canadiennes et américaines. Deux étudiants récemment diplomés ont joué des rôles importants dans l'étude "Nutrition Canada" publiée récemment.

Les pêcheurs de l'Atlantique face au défi

Le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a lancé le défi à l'industrie de la pêche d'augmenter leurs prises dans l'Atlantique Nord.

Les contingents, qui touchent plus de 20 stocks de poisson commercial, ont été fixés par la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO), lors de sa réunion annuelle qui a eu lieu à Copenhague en juin. La part du Canada a été augmentée de 50,000 tonnes métriques; la valeur des débarquements supplémentaires autorisés par la CIPANO est estimée à huit millions, la valeur après traitement à vingt millions.

"Les contingents de prises du Canada touchent des secteurs que nos pêcheurs exploitent depuis longtemps, principalement au large de Terre-Neuve, du sud du Labrador et de la Nouvelle-Écosse, a déclaré M. Davis; les autres pays se retirent de ces pêcheries, mais les stocks sont là: à nous de les exploiter si nous voulons conserver notre crédibilité, surtout face aux quinze autres pays qui pêchent dans l'Atlantique Nord.

"C'est maintenant à notre industrie de la pêche de se montrer digne de notre confiance en ses possibilités de prise sur le plateau continental. Voilà des années que nous prétendons que ce poisson nous appartient; il faut maintenant le prouver en montrant à tous que nous sommes capables de prendre tout le poisson que nous accorde cette nouvelle entente internationale."

En retour de l'augmentation des contingents pour la morue et d'autres stocks, le Canada a accepté de réduire ceux des poissons qui offrent peu d'intérêt pour la flotte canadienne - par exemple, les stocks de merlu argenté des bancs de Nouvelle-Écosse. La part des prises de morue du Canada dans les secteurs visés par les contingents de la CIPANO en 1973 s'élève à 193,000 tonnes métriques, soit 80,000 tonnes de plus que ce que les Canadiens ont pris dans ces eaux en 1972. Dans le secteur Labrador - Terre-Neuve (est), le contingent canadien est de 110,000 tonnes par rapport aux prises de 1972, 66,000

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, les prises de toutes les espèces par les pays membres de la CIPANO et plusieurs autres ont atteint 4,210,000 tonnes en 1972, presque autant qu'en 1971. La forte diminution des prises de hareng et d'aiglefin a été compensée par l'augmentation des débarquements de maquereau, de menhaden et d'autres espèces. On continue d'appliquer les mesures de limitation des prises visant à réduire l'intensité de la pêche et à améliorer les stocks de poisson qui s'épuisent.

Les États-Unis ont proposé de réduire leurs prises, dans leurs eaux, de 25 pour cent. Les autres membres de la CIPANO n'ont pas accepté cette proposition. Comme solution, le Canada a suggéré qu'une réunion spéciale soit tenue à date ultérieure, probablement en septembre ou octobre.

Points saillants de la réunion

- La Commission a accepté des propositions afin d'interdire la pêche à l'aiglefin sur les bancs de la Nouvelle-Écosse, à l'exception des quantités contrôlées prises accidentellement dans d'autres pêches.
- Pour la première fois, des contingents ont été fixés pour le sébaste dans quatre zones. Le Canada a droit à 16,500 tonnes du total de 109,000 tonnes.
- Le Canada obtient une bonne part des contingents fixés pour plusieurs

espèces de poissons plats, la plie du Canada et la goberge.

- Pour 1974, on a fixé à 250,000 tonnes le contingent global de capelan pêché dans la région Labrador Terre-Neuve Grand banc.
- La part des prises de capelan accordée aux flottes nationales ainsi que le contingent et la part de hareng pour 1974 seront déterminés lors de la réunion de mi-période, qui doit avoir lieu en janvier prochain. Le contingent de hareng pour la baie de Chédabouctou, en Nouvelle-Écosse, a été fixé à 45,000 tonnes, dont 39,800 tonnes sont réservées pour le Canada.
- Le Canada a accepté une part de 2,000 tonnes de merlu argenté, dont le contingent est de 100,000 tonnes.
- En résumé, la part des prises du Canada qui a été fixée lors de la réunion de la CIPANO, selon Monsieur Davis, est très satisfaisante.

Ratification de l'Accord commercial Canada—Bulgarie

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé le 7 janvier l'entrée en vigueur officielle de l'Accord commercial entre le Canada et la Bulgarie par suite de l'échange des instruments de ratification. L'accord stipule le traitement de "la nation la plus favorisée" pour ce qui est des exportations des deux pays et des facilités relatives aux visites d'hommes d'affaires. Le traitement de la nation la plus favorisée avait été accordé à la Bulgarie dès 1963, lors de la conclusion d'un premier accord commercial. En 1972, le commerce du Canada avec la Bulgarie se chiffrait à 2.3 millions de dollars dont les trois quarts étaient constitués d'exportations provenant de la Bulgarie. Les peaux brutes et les machines textiles comptaient parmi les principales exportations du Canada vers la Bulgarie et les principales importations canadiennes étaient constituées de produits agricoles comme les jus de fruits, les vins et les pêches. M. Sharp précise que l'accord commercial représente un élément de l'élargissement des relations entre le Canada et la Bulgarie et le ministre se dit confiant que cette mesure conduira à une expansion du commerce bilatéral.

Les transports:...(suite de la page 2)

Les chercheurs du ministère ont trouvé de nouvelles applications à l'aéroglisseur. Ils ont découvert qu'un véhicule à coussin d'air peut briser une glace épaisse de 27 pouces tout en se déplaçant continuellement à une vitesse de quatre à cinq milles à l'heure. L'équipage de l'aéroglisseur se compose de deux hommes et sa puissance est inférieure à 2,000 chevaux-vapeur. Pour obtenir les mêmes résultats, un briseglace aurait besoin de plus de 50 hommes d'équipage et des moteurs développant plus de 10,000 chevaux-vapeur.

Programme de construction

Le ministère consacrera 8 millions de dollars à la construction de nouveaux bâtiments destinés à remplacer les bâtiments actuels du Collège de la Garde côtière de Point Edward (N.-É.) qui datent de la guerre. Le ministère a également annoncé la création d'un Institut canadien de formation à Cornwall (Ontario).

Le ministère a aussi signé un contrat de 12.5 millions de dollars portant sur la construction d'un traversier destiné à assurer le transport de véhicules et de wagons de chemin de fer entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Il s'agit de la première phase d'un programme important visant à un regain d'activité des services de traversiers sur la Côte est.

La construction du nouvel aéroport international de Montréal, qui doit ouvrir en 1975, progresse de façon continue. Au cours de l'année 1973, le ministère a signé des contrats d'une valeur globale de 70 millions de dollars pour la construction de cet aéroport. La piste

"A" est presque achevée et la piste "B" le sera bientôt.

Le ministère a annoncé que les aéroports de Calgary, de Saskatoon, de London, de Regina et de Québec bénéficieront bientôt de nouveaux aménagements. Le ministère a également accordé des subventions d'un montant de 1.9 million de dollars aux aéroports de petites localités.

Le gouvernement a approuvé l'octroi de 18 millions de dollars (première phase d'un programme de 74 millions de dollars en trois étapes) pour le traitement par ordinateur et l'automatisation de la fonction de surveillance du contrôle de la circulation aérienne.

De toutes les améliorations et modifications apportées au réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent, depuis sa mise en service en 1959, aucune n'a atteint l'ampleur du chenal contournant la ville de Welland, qui a été officiellement inauguré le 14 juillet. Ce nouveau chenal d'une longueur de 8.3 milles et dont la construction a coûté 188 millions de dollars, remplace la section étroite et sinueuse de 9.9 milles de long du canal actuel qui coupe la ville de Welland en deux.

Un point noir tout de même à ce tableau: les membres de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) dont le siège est à Montréal et qui se sont réunis à Rome pendant tout le mois de septembre dernier, ne sont parvenus à aucun accord international pour lutter contre la piraterie aérienne.

Désactiver les dispositifs antipollution ne réduit pas la consommation d'essence

D'après M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, le fait de désactiver le dispositif antipollution de nos voitures, même si la loi le permettait, n'améliorera pas la consommation d'essence et pourrait même l'augmenter.

Des études ont montré que la hausse moyenne de consommation d'essence de nos moteurs depuis l'adoption des dispositifs d'épuration des gaz d'échappement, en 1968, a atteint 8 p. cent.

Le seul moyen de s'assurer d'une consommation satisfaisante tout en désactivant ces dispositifs, selon M. Davis, est de modifier d'autres éléments du moteur, ce qui peut être fait par un mécanicien compétent pour \$250.

Si ces modifications sont faites par une personne inexpérimentée, le résultat pourrait être désastreux du point de vue de la consommation d'essence.

Le ministre ajoute: "Il ne faut pas non plus oublier les autres dispositifs qui entrent en jeu. Le climatiseur, par exemple, ajoute 9 p. cent à la consommation de la voiture, et la transmission automatique, 6 p. cent."

Le poids accru des véhicules est aussi un facteur important. Les études ont montré qu'augmenter le poids d'une voiture 1973 de 3,000 à 3,500 livres relèverait sa consommation d'essence de presque 14 p. cent. Il suffit d'ajouter 500 livres et l'augmentation totale atteint maintenant 30 p. cent.

Les fabricants, d'après M. Davis, prévoient améliorer le rendement de leurs moteurs de sorte que les modèles 1975 consommeront entre 10 et 20 p. cent de moins, c'est-à-dire pas plus qu'en 1968.

Il a ajouté: "La meilleure manière d'économiser l'essence, c'est de bien entretenir la voiture. Un moteur mal réglé ne donnera que 90 p. cent de son rendement, et la véritable solution c'est une petite voiture. Un moteur moins puissant peut réduire de moitié la consommation d'essence."

Séjour d'étudiants canadiens en Allemagne l'été prochain

Les étudiants inscrits au département d'études allemandes de l'Université Carleton, à Ottawa, auront une fois de plus au cours de l'été l'occasion de se rendre à Francfort par vol nolisé, de suivre gratuitement des cours en Allemagne de l'Ouest ou d'y occuper un emploi obtenu grâce à un organisme gouvernemental de l'endroit. Le coût du voyage aller et retour Toronto-Francfort-Toronto a été réduit à \$100.

Le programme est parrainé conjointement par le German Academic Exchange Service et la Canadian-German Academic Exchange Association, laquelle est une organisation canadienne bénévole mise sur pied il y a environ dix ans afin de permettre au plus grand nombre possible d'étudiants canadiens suivant des cours d'allemand de se rendre en Allemagne. Durant cette période, quelque 2,000 étudiants canadiens, dont environ 50 de l'Université Carleton, ont passé un été en Allemagne grâce à cette association.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly. Ciertos números de esta publicacion aparecen también en espanól bajo el título

Noticiario de Canadá. Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.